

ensemble en bretagne

Habiter en Bretagne

Assurer un habitat de qualité

Priorité 1 : Atteindre un objectif de rénovation de 250 000 logements par an

Débat général

Les participants ont souligné l'importance de l'impulsion politique à donner dans ce domaine. Cet objectif est essentiel, notamment pour limiter le recours à la voiture et permettre la revitalisation des centres bourg. A cet égard, il a été rappelé que la Bretagne dispose d'un parc à fort potentiel de rénovation en centre bourg, et qu'il existe un nombre important d'habitations inutilisées dans les hameaux et villages ruraux, du fait notamment de l'agrandissement tendanciel des exploitations agricoles.

Dans le même temps, le nombre de rénovation de logement par an a été questionné (50 000 ; 100 000 ; quel type de logement ?). Deux tables ont demandé des précisions concernant la définition de la notion de rénovation. Une autre a rappelé la faiblesse actuelle des filières de rénovation du bâti ainsi que les contraintes esthétiques qui peuvent exister pour ce type d'action. En outre, l'insuffisance des financements, la complexité, la dispersion des modalités de financements et l'insuffisance de la communication sur ce sujet posent de réelles limites à l'essor du nombre de rénovation.

Actions proposées par les tables pour atteindre l'objectif :

- Favoriser l'accès à l'information, aux subventions et aux professionnels « agréés » (charte de qualité dont la région serait l'initiatrice) pour une rénovation globale (thermique + phonique + qualité des espaces publics + sanitaire avec des matériaux bio-sourcés), intégrant le réemploi et le recyclage des matériaux ;
- Créer un observatoire de l'habitat ;
- Renforcer la formation des professionnels du bâtiment – pour créer une filière bretonne de rénovation du bâti ;
- Renforcer la filière d'écoconstruction ;
- Financement de programmes de recherche ;
- Etablir un recensement des logements ;
- Améliorer la communication sur les aides possibles aux particuliers ;
- Favoriser des démarches collectives entre propriétaires ;
- Mettre en cohérence ces objectifs avec les actions de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Priorité 2 : Fournir un habitat adapté à tous, en anticipant les questions du vieillissement et en préservant les interactions entre générations.

Débat général

Les participants ont souligné l'importance de fournir une offre variée d'habitat. Le problème de la mixité sociale et de l'accessibilité dans certains territoires a été évoqué ainsi que la nécessité de prévoir un financement important afin de pourvoir aux besoins actuels et à venir. De plus, il a été rappelé la faible habitude d'habitat partagé, notamment intergénérationnel, en France.

Actions proposées par les tables pour atteindre l'objectif :

- Favoriser des démarches collectives entre propriétaires ;
- Abonder les financements du logement social ;
- Favoriser l'habitat dense, dans l'enveloppe urbaine des villages et bourgs, afin de permettre l'accès à pied aux commerces et services de proximité.

Autres points :

Une table a souhaité mettre en avant une priorité complémentaire en proposant de rééquilibrer les locations entre courte durée (touristique) et longue durée (habitat principal) et de recréer des lieux de rencontre (café, librairie, jardin partagé).

Une autre table a évoqué l'habitat des gens du voyage à ne pas oublier.